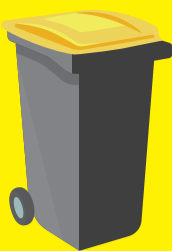


À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023



TOUS

LES EMBALLAGES & LES PAPIERS SE TRIENT (POUBELLE JAUNE)



Bouteilles et flacons en plastique



Tous les papiers



Emballages en métal



Emballages en papier et carton, briques alimentaires

LES NOUVEAUX

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Pots, boîtes, barquettes, sachets, films, tubes...

EMBALLAGES EN MÉTAL



Capsules, sachets, boîtes, tubes, opercules...

JE NE METS PAS



gravats



tuyaux PVC



textiles



verre



couches



déchets verts



Les bons gestes du tri
Bien les vider, inutile de les laver, les déposer en vrac et sans sac

CONTENEUR À VERRE

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre*



Bocaux, pots, flacons en verre*

*sans bouchon, couvercle ou capsule

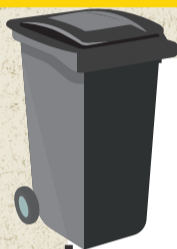


Je ne mets pas

Les ampoules, néons
La vaisselle, faïence, porcelaine
Les vitres et miroirs*

*à jeter en déchetterie ou dans la poubelle d'ordures ménagères

POUBELLE NOIRE



Tissus sanitaires



Ordures ménagères



Vaisselle en verre, porcelaine



Couches usagées



Objets en plastique non emballage

JE PEUX AUSSI

Composter mes déchets alimentaires
Cela allège ma poubelle et me permet de faire un geste pour l'environnement en produisant un engrais naturel.

Une campagne de vente de composteurs sera lancée en 2023

UNE QUESTION ?
CONTACTEZ-NOUS AU 03 21 33 39 86



PÔLE TECHNIQUE ET DÉCHETS INTERCOMMUNAL

11 ROUTE DU ROSSIGNOL - LONGFOSSÉ - 03 21 33 39 86



LISTE DES PRODUITS DES PARTICULIERS ACCEPTÉS ET VALORISÉS À LA DÉCHETTERIE

- Bois
- Mobilier
- Ferraille
- Encombrants
- Plâtre
- Végétaux
- Carton/papier
- Gravats
- Tubes néons
- Ampoules basses consommations
- Déchets d'équipement électrique et électronique (lave-linge, congélateur, aspirateur, micro-ondes, téléphone portable...)
- Pneus de voiture sans jante
- Verre
- Plastique et PVC
- Huile de vidange et friture
- Vêtements
- Piles, batteries
- Filtres à huile
- Produits dangereux (acides, bases, comburants, solvants, phytosanitaires),
- Produits pâteux (peinture, graisse...).

AMIANTE

Pour des raisons techniques et de sécurité, la collecte des tôles amiante ciment qui s'effectuait le 4^{ème} mercredi de chaque mois à la déchetterie est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Merci de votre compréhension.

Toute récupération est strictement interdite dans l'enceinte de la déchetterie (site sous vidéosurveillance).



LISTE DES PRODUITS NON ACCEPTÉS

- Bouteilles de gaz, objets pyrotechniques, et feux d'artifice (à rendre aux fournisseurs)
- Les déchets des professionnels
- Médicaments (à déposer en pharmacie)
- Ordures ménagères (à déposer le jour de la collecte de votre commune)
- Pneus avec jante et pneus agricoles
- Terre
- Souche d'arbre

DU 2 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	9h - 12h	14h - 18h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 18h
Dimanche	9h - 12h	Fermée

LA DÉCHETTERIE EST FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

RAPPEL

La déchetterie est réservée aux particuliers habitant de la CCDS. Le nombre de passages est limité à 35 par an et par véhicule. L'inscription est limitée à 2 véhicules par foyer. Les véhicules professionnels, les tracteurs et les poids lourds sont interdits (une déchetterie professionnelle est à leur disposition).

COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS

Lundi 6 mars	Longfossé - Wierre au Bois
Mardi 7 mars	Menneville - Selles
Mercredi 8 mars	Crémarest
Jeudi 9 mars	Courset - Doudeauville
Vendredi 10 mars	Lottinghen - St Martin Choquel
Lundi 13 mars	Halinghen - Lacs - Tingry
Mardi 14 mars	Alincthun - Bellebrune Henneveux
Mercredi 15 mars	Quesques
Jeudi 16 mars	Longueville - Bournonville Brunembert
Vendredi 17 mars	Vieil moutier - Senlecques
Lundi 20 mars	Belle et Houllefort - Nabringhen
Mardi 21 mars	Wirwignes - Questrecques
Mercredi 22 mars	Colembert - Le wast
Jeudi 23 mars	Desvres - secteur 1
Vendredi 24 mars	Desvres - secteur 2
Lundi 27 mars	Carly - Verlincthun
Mardi 28 mars	Samer - secteur 1
Mercredi 29 mars	Samer - secteur 2

Ne sont pas collectés : les carcasses automobiles, l'amiante, les déchets de démolition, les pneumatiques, les objets tranchants, les résidus liquides, les déchets liés à l'activité professionnelle. Collecte à partir de 5h le matin.

Comment s'inscrire ?

- > Par internet via le formulaire à remplir directement en ligne sur www.cc-desvressamer.fr/formulaire-dechetterie/.
- > Directement au Pôle technique et déchets